

Le train de mesures annoncées demain en conseil des ministres, vise apparemment 3 objectifs :

- rendre la filière judiciaire plus attractive : sans simplification du Code de Procédure Pénale ? IMPOSSIBLE !
- mieux lutter contre la hausse de la délinquance : en détruisant la PJ ? Une ineptie.
- améliorer le taux d'élucidation : de la délinquance visible ?

► La filière judiciaire promise à une thérapie de choc

Maigret ne fait plus rêver et le mythe des « seigneurs » de la PJ est relégué à un passé révolu. Ensevelis sous la pape-rasse et le nombre des affaires, les héritiers des « Brigades du Tigre » souffrent d'un manque d'effectifs. « *Ceux qui restent demandent leur mutation ou tombent en arrêt maladie* », grimace-t-on Place Beauvau, où il a été décidé de re-

Place Beauvau, où il a été décidé de recruter et d'injecter des renforts dans les commissariats et dans les services de sûreté départementale pour absorber la déferlante des « *petits et moyens dossiers judiciaires* », allant des vols à l'arraché aux coups et blessures volontaires, en passant par les cambriolages.

Pour trouver des candidats, l'administration a aussi prévu de sortir le chèque : les primes des officiers de police judiciaire (OPJ) lancés aux trousseaux des voyous seront augmentées de 20 % dès l'année prochaine. Soit environ une centaine d'euros sur la feuille de paye mensuelle de chaque fonctionnaire. En revanche, la prime « OPJ » de policiers

qui ne travaillent pas dans l'investigation, comme le sont ceux affectés au renseignement territorial par exemple, sera supprimée. Par ailleurs, tous les élèves policiers et gendarmes devront désormais obligatoirement valider leur « bloc » OPJ avant d'aller sur le terrain. Jusqu'ici, cette habilitation ne pouvait s'obtenir qu'au terme de trois ans d'ancienneté. La première promotion de ces « enquêteurs sortis d'école » sera déployée dès mai prochain. Enfin, un

La DCPJ manque aussi d'effectifs et n'attire plus, que cela soit à ce niveau et à celui de la petite et moyenne délinquance, et ce, majoritairement à cause d'un CPP **totallement kafkaïen**.

Ce dernier étant le même pour tous, quelque soit le niveau de délinquance, les policiers qui ne veulent plus faire d'investigation ne sont pas plus nombreux en DCPJ qu'ailleurs.

Donc, cette affirmation est **FAUSSE**.

La crainte des enquêteurs de la DCPJ se confirme ici : en plus des nouvelles recrues fraîchement sorties de l'école assorties d'une qualification OPJ, ce sont bien les enquêteurs de la DCPJ, aguerris à la criminalité du « haut du spectre », qui vont être appelés à la rescousse pour tenter de sauver les sûretés départementales de leur **nauffrage judiciaire**, au détriment de leur travail de longue haleine sur la criminalité organisée.

Le DGPN a pourtant encore récemment (Cf article du Parisien) voulu se montrer rassurant sur ce point en voulant « sanctuariser » les missions de chaque enquêteur de la PJ : c'est donc **FAUX**.

FAUX C'est oublier la toute récente et fameuse « cartographie des OPJ » instaurant des quotas d'OPJ en fonction des services. A titre d'information, la DCPJ dont le cœur de métier, comme son nom l'indique, est la mission de **police judiciaire**, bénéficie d'un taux de 90 %. C'est comme si un salon de coiffure embauchait une partie de ses employés non-diplômés d'un CAP coiffure ! Le résultat sur le terrain : dans un même bureau, pour 2 enquêteurs, ayant la qualification d'OPJ, effectuant exactement les mêmes missions, l'un aura la prime et l'autre pas ! Outre, qu'en l'espèce, il s'agit d'une injustice, pourquoi priver ces services d'investigations de personnels qualifiés ?

ployée dès mai prochain. Enfin, un corps d'«assistants d'enquête», surnommés «greffiers de police», devrait s'occuper, le temps des gardes à vue, des actes administratifs liés à la venue du médecin et de l'avocat mais aussi des photocopies et des réquisitions aux opérateurs téléphoniques. Autant de tâches chronophages qui phagocytent 50 % du temps d'un enquêteur.

« Face à la violence, toutes les missions ne sont pas remplies » : c'est, en substance, l'état d'esprit qui prévaut au ministère de l'Intérieur. Ses tableaux de bord en attestent, avec une hausse des homicides, des tentatives d'homicides et des violences aux personnes tandis que les taux d'élucidation ont dégringolé en trois ans de 58 % à 53 %. Les stratèges de Beauvau en sont persuadés : la « police rate plein d'affaires » car

BOUC EN TROIS ANS DE 58 % À 53 %. LES stratèges de Beauvau en sont persuadés : la « police rate plein d'affaires » car il y aurait un manque de synergie entre les services, en particulier ceux de la sécurité publique et ceux de la police judiciaire. « La police travaille trop en silos », souffle en petit comité Gérard Darmanin, qui appelle à « faire tomber des digues, sans gommer l'identité des services ». Pour cela, l'idée est, sur le

La création de ce nouveau corps, vraisemblablement encore sous-payé, ne résoudra rien :

N'en déplaise à ce qui disent que la PJ n'est pas « moderne », nous ne faisons plus beaucoup de photocopies ! Les mails, et plate-formes sont passées par là.

De plus, c'est mal connaître le travail d'enquêteur que de répondre aux lourdeurs de la procédure par la création de ce nouveau corps : l'OPJ devra t'il passer plus de temps à expliquer à son "greffier" ou "assistant" pourquoi on branche ce numéro, plus qu'un autre ? Cela sera pire car engendrera un risque majoré d'erreur dans les demandes et réquisitions diverses..

C'est donc une **VRAIE MAUVAISE SOLUTION**, La seule vraie solution serait d'alléger radicalement le CPP.

La hausse des homicides, tentatives d'homicides et des violences aux personnes n'est aucunement imputable à tel ou tel service ; c'est une évolution de la société d'une manière générale, dont l'origine est protéiforme, :

chômage (même s'il semble en décline,...), ghettoïsation, profits faciles du narco-banditisme et de la cybercriminalité, confinement, etc,...

Parle t'on ici des chiffres de la DCPJ ? Dont le taux de résolution des affaires est excellent, et n'a jamais failli ? Ou celui de la Sécurité Publique ? Si ce chiffre de 58 ou 53 % évoqué ici est celui de la DCPJ, cette affirmation est **FAUSSE**.

Cet argument est **SIMPLISTE et FALLACIEUX**.

Si cette organisation en "silos" était vraiment une des raisons de cette réforme, la création d'un état-major commun, destinataire des informations, serait suffisant.

De plus, c'est encore une fois mal connaître le travail d'enquêteur ! Un enquêteur de PJ est régulièrement appelé à prendre attache avec ses collègues de SP, ou les militaires de la Gendarmerie Nationale dans une enquête, sans parler des co-saisines.

levée de boucliers. Dès la mi-août, une Association nationale de la police judiciaire (Anpj), «apolitique» et «sans étiquette syndicale», a été créée par des enquêteurs vent de debout. Selon eux, ce projet met en péril le «savoir-faire» des policiers chargés d'enquêter sur les crimes «les plus graves» et aura des «conséquences désastreuses pour la

sécurité des citoyens et l'indépendance de la justice». Craignant d'être cantonnés à une échelle territoriale inadaptée alors qu'ils traquent des réseaux transnationaux, les policiers redoutent aussi d'être utilisés pour des missions d'ordre public, déclenchées à des fins «politiques» pour servir les desseins de l'exécutif. Voire de subir des pressions locales dans le cadre d'affaires financières. «Fake news!», s'insurge-t-on Place Beauvau, où l'on soutient, mordicus, que la réforme, qui se fonde sur 178 décrets, arrêtés et articles, a été bâtie avec un mot d'ordre: «Hors de question de toucher aux grandes affaires, sur lesquelles la PJ gardera la haute main». «À la demande du ministre, les capacités opérationnelles spécialisées de la direction centrale de la police judiciaire (cyber, SIAT, BRI, blanchiment, renseignement criminel) seront renforcées», renchérit Frédéric Veaux dans son courrier.

OUI, le savoir-faire des enquêteurs PJ est en péril !

Il y a 30 ans, on demandait à un inspecteur de savoir taper à la machine à écrire, et connaître 2 ou PV par coeur, dont celui de GAV, qui faisait 10 lignes et non 3 pages !!! Désormais, un enquêteur doit maîtriser le Code de Procédure Pénale, pour ne pas commettre de vice-procédural, la téléphonie avec des logiciels (plus ou moins) de pointe (Mercure, PNIJ), les techniques spéciales d'enquêtes, la coopération internationale, les balises, les drones et la réglementation qui va avec, sans compter la Police Technique et Scientifique !!! C'est un vrai travail de spécialiste qui se perd si on ne le pratique pas régulièrement !

OUI, CETTE REFORME AURA DES CONSEQUENCES DESATREUSES SUR LA SOCIETE FRANCAISE DANS UN DELAI TRES COURT !

Ne s'attaquer qu'aux effets, et non plus, aux causes est totalement incompréhensible et ne répond qu'à une volonté de traiter la délinquance VISIBLE, celle qui vous fait monter ou non dans les sondages !!!!

Si la Police ne traite plus les réseaux de criminalité et le politico-financier, la société française sera très rapidement gangrénée.

OUI, l'échelle du département est une INEPTIE !

A l'heure d'internet, quand des malfaiteurs dirigent de véritables réseaux en France ou à l'international, de leur pays natal, ou de leur cellule de prison, comment peut-on demander à la police de travailler dans le carcan départemental ! Clemenceau l'avait déjà compris au début du XX° siècle !

NON, CE N'EST PAS UNE FAKE-NEWS !

Effectivement, peut-être les enquêteurs "garderont la main" sur un homicide crapuleux, un enlèvement d'enfant, etc,... qu'ils traiteront désormais, plus ou moins bien, mais qu'en sera-t'il lorsque l'enquête visera un éminent industriel, une personnalité politique ? L'ANPJ et une majorité d'enquêteurs se permettent d'en douter.

OUI, CYBER, CIAT, BRI, RENSEIGNEMENT CRIMINEL seront vraisemblablement préservés, mais cela représente une poignée d'enquêteurs,

Quant au BLANCHIMENT, thématique actuellement en souffrance dans la lutte contre le narco-banditisme, il ne sera également traité que par une poignée d'enquêteurs en offices centraux, ou en zones. Quid des territoires ?

un mois. Le ministre en est convaincu : «cette réforme sera bonne pour les citoyens.» Expérimentée dans trois départements depuis début 2021, puis dans cinq autres depuis février 2022, cette nouvelle organisation pourrait être généralisée début 2023. D'ici là, l'exécutif va continuer à manœuvrer dans un contexte inflammable, à deux mois des élections professionnelles dans la police. ■

citoyens.» Expérimentée dans trois départements depuis début 2021, puis dans cinq autres depuis février 2022, cette nouvelle organisation pourrait être généralisée début 2023. D'ici là, l'exécutif va continuer à manœuvrer dans un contexte inflammable, à deux mois des élections professionnelles dans la police. ■

NON, cette réforme ne sera pas bonne pour les citoyens !

Certains homicides volontaires ne seront plus traités convenablement car les enquêteurs auront perdu leur technicité.

Qui des attentats ? La DCPJ a développé une expertise indéniable en la matière avec, certes une sous-direction dédiée (SDAT) mais aussi des outils (AMCA) et une doctrine d'emploi qui se traduit sur le terrain par une efficacité implacable ; chaque enquêteur sait pertinemment quelle mission il doit remplir dans le traitement de cette attaque : la brigade criminelle assure les constatations sur scène de crime, les enquêteurs financiers se chargent du recueil des témoignages de victimes ou proches, les BRB/STUPS les perquisitions, etc,... et l'ensemble en étroite collaboration avec nos collègues de police technique et scientifique.

Qui de la criminalité politico-financière, uniquement traitée par les offices centraux (Paris) ou dans les grandes zones ?

Enfin, elle ne sera pas plus bonne pour les citoyens concernant la petite et moyenne délinquance, car les moyens utilisés pour améliorer ce traitement seront inefficaces : **un enquêteur PJ à qui on ne donne ni le temps, ni les moyens techniques de travailler, rendra un travail identique à celui de la SP.**

OUI, elle a été testée sans que personne n'ait été convaincu. Les illustrations en sont nombreuses.. Pour exemple, perte de spécialisation amenant à certaines situations ubuesque : traitement d'un homicide volontaire par un enquêteur de la Police des l'Air des Frontières, n'ayant jamais vu un cadavre !

Etat de fait très préjudiciable à l'enquête s'il en est ! Sans compter l'insécurité professionnelle et le stress provoqué chez ce policier, problématique considérée comme mineure pour notre administration.

Cet exemple est déclinable évidemment à souhait, notamment avec le maintien de l'ordre.

NON, elle n'a pas été expérimentée dans les 3 derniers départements, celle-ci ne se traduisant que par quelques réunions.